

Le réseau des professionnels  
de la haie,  
de l'arbre champêtre  
et des agroforesteries

Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries - Afac-Agroforesteries  
[www.afac-agroforesteries.fr](http://www.afac-agroforesteries.fr) – courriel : [contact@afac-agroforesteries.fr](mailto:contact@afac-agroforesteries.fr)

# sommaire

*Les principaux projets engagés en 2016*

<b>Activités</b> .....	6
Le partenariat avec la Fondation Yves Rocher - Institut de France .....	6
Le plan de développement pour l'agroforesterie .....	8
Le projet de certification «bois bocager géré durablement» .....	10
La filière arbres et arbustes labellisés «Végétal local» .....	11
L'agrément BCAE7 .....	12
Les journées de formations techniques de l'Afac-Agroforesteries .....	13
Le Réseau Rural Agroforestier Français .....	14
Le projet CASDAR Afac-Agroforesteries .....	14

.....

<b>Fonctionnement et animation du réseau</b> .....	15
Le séminaire stratégique de l'Afac-Agroforesteries .....	15
Le site internet .....	16
Les actualités .....	16
Les lettres d'information .....	16
Les outils de communication .....	18
Les adhérents de l'Afac-Agroforesteries .....	19
L'organigramme de l'Afac-Agroforesteries .....	21

## résumé de l'année 2016 en chiffre

**103**  
techniciens bocage  
ou conseillers agroforestiers  
habilités BCAE7

**6**  
  
lettres  
d'information



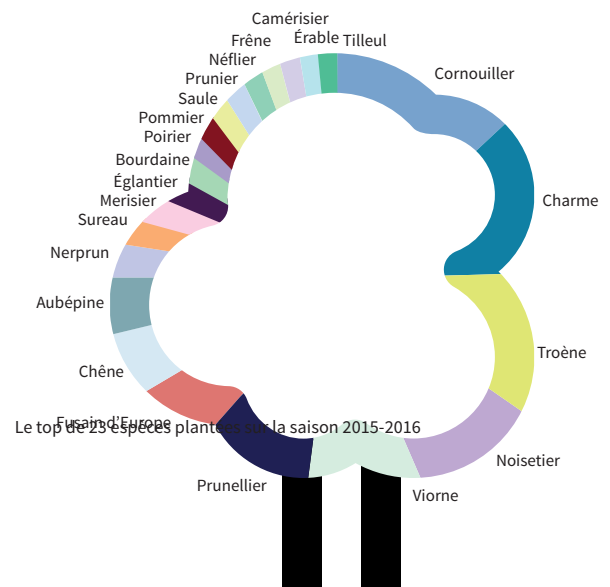
**50 699**  
arbres et arbustes labellisés  
«Végétal local» ont été plantés  
sur la saison 2015-2016

bientôt  
**3 millions**  
d'arbres avec



**90**  
participants à la journée  
de formation BCAE7  
du 1er décembre

**197**  
adhérents  
en 2016



**80**  
articles  
publiés en 2016

## Notre partenariat avec la Fondation Yves Rocher - Institut de France

### Un partenariat historique et d'envergure !

La Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries mènent ensemble un programme de plantation d'arbres et d'arbustes champêtres depuis 2010. Cette 6<sup>ème</sup> campagne de plantation confirme l'importance nationale de ce programme puisque fin 2015 ce sont plus de 2 millions d'arbres, en haie ou en agroforesterie, qui ont été plantés par plus de 100 structures de terrain. L'année 2016, engage la plantation d'1 million d'arbres supplémentaires d'ici 2018.

bientôt  
**3 millions**  
d'arbres

### Soutien à la filière *Végétal local*

La Fondation Yves Rocher s'implique dans le développement de la filière d'arbres et d'arbustes d'origine locale en apportant un soutien financier, supplémentaire, aux plants labellisés « Végétal local ». La redéfinition du programme de plantation 2016-2018 est donc pionnier en matière de haute-qualité de plantation puisqu'il porte l'évolution des pratiques émergentes autour de l'arbre hors-forêt.

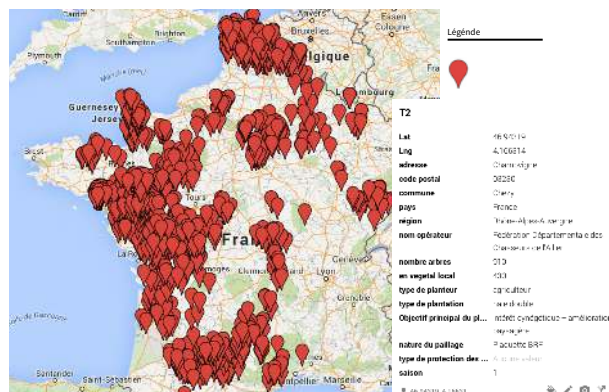


**50 699**

arbres et arbustes labellisés  
«Végétal local» ont été plantés  
sur la saison 2015-2016

Ce programme est un véritable levier opérationnel et concret pour implanter durablement l'arbre hors-forêt dans les territoires ruraux français. C'est également un soutien aux opérateurs de terrain qui permet d'instaurer des dynamiques solides sur chaque territoire en plaçant l'arbre champêtre et la haie au cœur des systèmes agricoles et des débats de société.

## La carte des sites de plantation

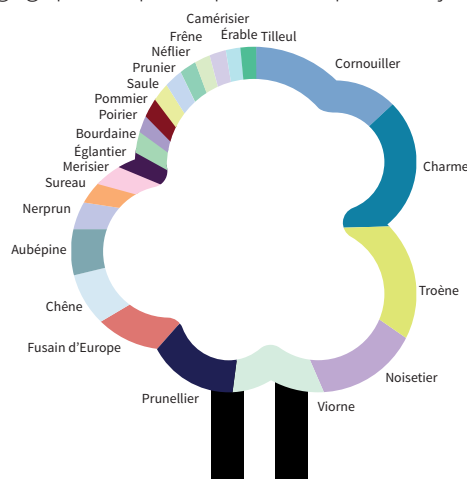


Cette saison a permis à **41** opérateurs de planter **408 563** arbres sur **1 293** sites dans la France entière. A l'échelle nationale, les plantations sont majoritairement réparties tout au long de la façade Ouest de la France, de l'Aquitaine jusqu'à la Normandie, mais aussi sur la pointe Nord et enfin en Midi-Pyrénées.

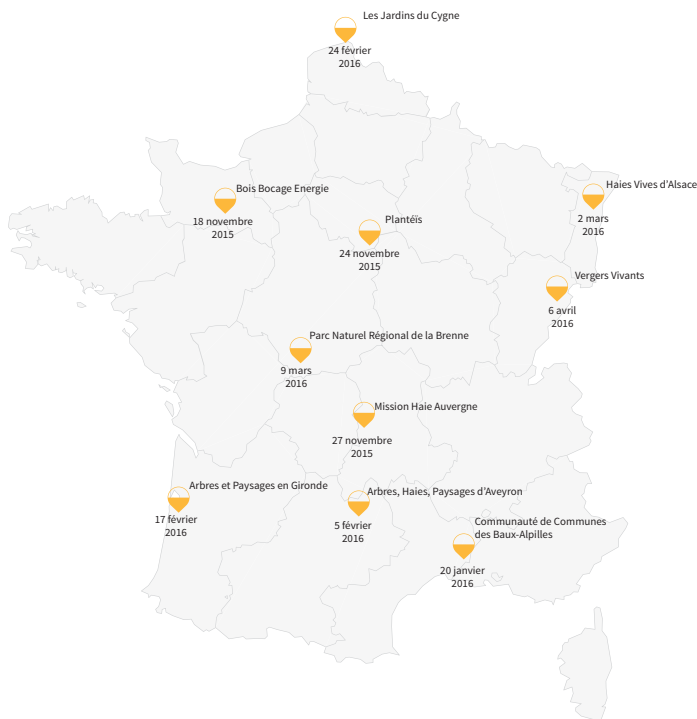


### Des opérateurs animateurs-formateurs

Les opérateurs n'ont pas seulement une mission opérationnelle de plantation mais ont surtout pour mission de fédérer les acteurs du territoire (usagers, agriculteurs, politiques, ...) autour de la haie pour reconsidérer sa place dans un système paysager et agricole qui fait sens. La plupart des opérateurs du programme mènent des formations techniques ainsi que des animations pédagogiques et participatives auprès des jeunes.



Le top de 23 espèces plantées sur la saison 2015-2016



Carte interactive des 10 animations-plantations 2015-2016  
- en ligne sur [www.afac-agroforesteries.fr](http://www.afac-agroforesteries.fr)

## Tournée des animations-plantations saison 2015-2016

Comme chaque année, l'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher mènent la tournée des animations de plantation d'arbres champêtres dans toute la France. Cette tournée accompagne le programme « Plantons 1 million d'arbres en

France ». Dix animations ont eu lieu sur l'année 2015 et 2016 avec les opérateurs membres de l'Afac-Agroforesteries. Près de 3 000 arbres ont été plantés lors de ces événements qui ont réunis près de 300 personnes. Ce sont des moments essentiels pour sensibiliser au rôle fondamental de l'arbre champêtre et de la haie dans les territoires ruraux. Cela permet d'échanger concrètement sur l'action de planter, sur la multifonction du bocage (rôle pour l'écosystème et la biodiversité, pour l'agriculture, pour le paysage, ...) et sur l'importance de le conserver, de le valoriser et de l'entretenir durablement.

- 1. Joué-du-Plain** - Bois Bocage Energie - Renouvellement de l'allée de la Motte
- 2. Chevry-en-Sereine** - Plantéïs - Plantation d'une haie le long d'un chemin rural
- 3. Laqueuille** - Mission Haie Auvergne - Préparation de graines « Végétal local »
- 4. Les Baux de Provence** - Communauté de Communes des Baux-Alpilles Plantation d'amandiers en vallée de Provence
- 5. Onet-le-Château** - Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron Plantation d'une haie ondulée
- 6. Sanguinet** - Arbres et Paysages en Gironde Plantation de haies en bordure d'une parcelle maraîchère
- 7. Warhem** - Les Jardins du Cygne - Plantation le long des wateringues
- 8. Saessolsheim** - Haies Vives d'Alsace Haies en grandes cultures
- 9. Rivarennès** - PNR de la Brenne - Plantation de haies pour des parcelles remembrées
- 10. Vandoncourt** - Vergers Vivants Greffage de variétés de pommiers locales



<http://afac-agroforesteries.fr/nos-projets-en-cours/plantons-yves-rocher/animation-plantation/>

## Le plan de développement pour l'agroforesterie



### Un programme ambitieux pour l'arbre

Le plan de développement pour l'agroforesterie, pour «le développement et la gestion durable de tous les systèmes agroforestiers» a été lancé officiellement jeudi 17 décembre 2015, par le ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> journée nationale de l'agroforesterie. Il est un véritable levier dans le projet agro-écologique pour la France. Tout au long de son élaboration, l'Afac-Agroforesteries a fait valoir les contributions des professionnels de l'arbre champêtre, membres de son réseau.

Le plan de développement de l'agroforesterie a pour ambition la mise en œuvre, sur la période 2015-2020, des mesures susceptibles de lever les freins et d'encourager les initiatives, pour la promotion de l'arbre en agriculture. L'Afac-Agroforesteries et son réseau saluent la portée et l'ambition de ce plan.

### Mise en œuvre du plan

L'Afac-Agroforesteries s'est associée au plan de développement de l'agroforesterie en tant que partenaire sur quatorze actions et en tant que copilote des trois actions suivantes :

- 3.2. Renforcer la structuration d'un réseau de conseillers agroforestiers sur le territoire

*Pilotes : Afac-Agroforesteries, APCA, AFAF*

- 4.3. Mettre en place des plans de gestion durable des systèmes agroforestiers et promouvoir la reconnaissance «bois agroforestier géré durablement»

*Pilotes : APCA, Afac-Agroforesteries*

- 4.4. Développer la démarche nationale de production de plants d'arbres et d'arbustes d'origine locale.

*Pilotes : FCBN, Afac-Agroforesteries*

Ces actions, menées avec de nombreux partenaires, ont pour objectif d'être réalisées d'ici 2020. La co-rédaction de fiches-actions, par le Ministère et les pilotes, a permis de définir un cahier des charges et un planning pour chaque action.

Aux côtés de représentants de l'administration et des partenaires associés, l'Afac-Agroforesteries a participé le 31 mai 2016 au premier comité de pilotage du plan de développement. Ce comité assure le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions du plan. Le prochain comité aura lieu le 24 janvier 2017.



## Le projet de certification «bois bocager géré durablement»

### les haies, source de bois

Depuis les années 70, la haie est souvent perçue par les agriculteurs comme une contrainte non valorisable, si bien que le maillage bocager est peu ou mal entretenu, vieillissant et en diminution. Produire du bois énergie à partir du bocage permet pourtant de rémunérer son entretien et s'avère être sa meilleure protection.



Le bois bocager, une ressource importante en France  
600 000 km de haie - 93m<sup>3</sup>/km - 65 millions de m<sup>3</sup> de bois  
(Solagro)

Dans une conjoncture où les énergies renouvelables deviennent d'actualité, la filière bois énergie est dans une phase de développement très intense. De grandes chaufferies de biomasse se sont implantées sur des territoires générant une demande de bois très importante et immédiate. Ce nouveau marché attire des sociétés proposant des chantiers « clé en main » sans garantie d'un renouvellement de la ressource. Cela déstabilise les filières courtes et locales en place sur les territoires (SCIC) qui s'engagent dans une démarche de gestion durable de la ressource.

La production de bois déchiqueté pour les chaudières ne doit pas provoquer la destruction du bocage par excès de prélèvement, par une gestion inadaptée et la non maîtrise du marché.

### Enjeux d'une certification

Les gestionnaires du bocage n'ont aujourd'hui aucun outil permettant de garantir la gestion durable de l'amont à l'aval de la filière. Il leur est par conséquent, et de plus en plus régulièrement, impossible de répondre aux appels d'offre des collectivités pour leur approvisionnement en bois local. Ainsi la création d'une certification du bois bocager géré durablement doit permettre :

- d'apporter une reconnaissance de la filière
- d'assurer la traçabilité de la ressource
- de garantir la gestion durable des haies

### Projet de certification



Pour répondre à cette problématique, l'Afac-Agroforesteries et quatre structures pilotes, implantées sur trois territoires bocagers différents, co-construisent une certification nationale pour la commercialisation du bois issu de la gestion durable du bocage. Le projet se décline en 4 étapes :

1. Rédaction des cahiers de charges (producteurs-revendeurs) (définir des indicateurs partagés par tous les territoires et communs à tous les types de bocage) et construction d'un réseau d'acteurs national et régional
2. Conception d'un outil de traçabilité
3. Proposer une procédure de certification et travailler avec un organisme de certification
4. Communication et promotion nationale du label



Planifié sur 2 ans, le projet va démarrer fin mars 2017.

### Inscription dans le plan d'action sur l'arbre

Ce projet est inscrit dans le PDA, sous l'action 4.3 qui se décline en trois axes de travail à mener simultanément :

- Le plan d'aménagement et de gestion durable (pilote APCA, co-pilote Afac-Agroforesteries)
- La certification de la gestion durable et la certification du produit (pilote Afac-Agroforesteries, co-pilote APCA)
- Mener une réflexion sur la stratégie d'impact sur les décideurs

<http://afac-agroforesteries.fr/nos-projets-en-cours/certification-bois-agroforestier-gere-durablement/>

## La filière arbres et arbustes labellisés «Végétal local»

### Le label

Déposée en janvier 2015, la marque «Végétal local» portée collectivement par la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (pilote), Plante & Cité et l'Afac-Agroforesteries, garantit une provenance locale des végétaux sauvages avec une traçabilité complète du processus de récolte-multiplication, la prise en compte de la diversité génétique, une préservation de la ressource lors des collectes de fruits.

En 2016, le label compte 25 bénéficiaires dont 17 producteurs de graines, de boutures et de plants labellisés *Végétal local* (plus du double par rapport à 2015). Entre 15 et 97 assemblages espèce ligneuse-région d'origine (RO) ont été produits en France. La filière est donc aujourd'hui en pleine expansion et le 23 mai 2017, lors du prochain comité de marque, une vingtaine de candidats supplémentaires devraient obtenir le label.



Le groupe opérationnel chargé de l'animation du label

### L'aide à la récolte apportée par la Fondation Yves Rocher

Pour accompagner les acteurs de la filière, la Fondation Yves Rocher s'est positionnée comme un acteur clé dans la montée en puissance de la filière ligneuse «Végétal local», en amont et en aval. D'une part, elle apporte un soutien financier supplémentaire pour les plants labellisés dans le cadre du programme «Plantons 3 millions d'arbres en France» pour stimuler la demande. Et d'autre part, une aide pour les récolteurs de graines «Végétal local» a été attribuée à 10 lauréats de l'appel à projets lancé par l'Afac-Agroforesteries en avril 2015 : Atelier Agriculture Avesnois Thiérache / AFAHC-Occitanie / CFPPA Angers le Fresne / France Nature Environnement Franche-Comté / Graine

de Bocage / Haies Vives d'Alsace / Les Planteurs Volontaires du Nord-Pas-de-Calais / Mission Bocage / Prom'Haies Poitou-Charentes / Union régionale des Forêts d'Auvergne-Mission Haies Auvergne. La collecte, est un maillon essentiel dans production de plants d'origine locale au niveau national, qu'il faut accompagner durablement sur tous les territoires.

### Journée de formation sur la récolte

Le 7 septembre 2016, à la demande des structures engagées dans la filière en Occitanie, l'Afac-Agroforesteries a organisé une journée de formation, à Puydarrieux (64), sur la récolte avec deux intervenants-praticiens (Françoise Sire, directrice de Prom'Haies et Nicolas Lachaze, gérant pépiniériste). Ont été abordées les questions d'organisation pratique, logistique et financière de l'activité de récolte au sein d'une structure, en accord avec le label et les techniques de récolte et de préparation des graines suivant les espèces (matériel, geste).

### Le forum Végétal local

Le 2 décembre 2016, s'est tenu le deuxième forum Végétal local, consacrée au développement de filières ligneuses, à Angers, en partenariat avec le CFPPA du Fresne, la Fédération des Chasseurs des Pays de la Loire et la Région Pays de la Loire. Cette journée d'échanges techniques et stratégiques a permis d'avancer sur l'organisation des récolteurs de France afin d'assurer l'approvisionnement en graines aux pépiniéristes. L'actualisation du cahier de récolte, outil fondateur pour cette nouvelle activité a été discutée.

# 70 participants



2 décembre 2016

### Forum national Arbres, Arbustes et Territoires

Les filières «Végétal local» - Journée d'échanges techniques consacrée au développement de filières ligneuses labellisées «Végétal local». Retour sur la mise en place d'une filière régionale et ateliers de travail et de réflexion entre récolteurs du territoire national.







## Carte des 17 structures bénéficiaires du label *Végétal local* (filière ligneuse)

<http://afac-agroforesteries.fr/nos-projets-en-cours/arbres-et-arbustes-certifies-vegetal-local/la-filiere-arbres-et-arbustes-labellises-vegetal-local/>

## L'agrément BCAE7



[Cliquer ICI](#) pour accéder au formulaire de candidature en ligne

L'appel à candidature pour être habilité à dispenser des prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie dans le cadre de la BCAE7, par l'Afac-Agroforesteries, est ouvert. Vous avez jusqu'au lundi 26 septembre 2016 pour déposer votre dossier de candidature via le [formulaire en ligne de l'Afac-Agroforesteries](#). Le jury se réunira début octobre pour délibérer et accorder les habilitations nominativement aux conseillers agroforestiers des structures candidates.

Pour tout renseignement, contacter :

Paule Pointereau

Coordinatrice de l'Afac-Agroforesteries

Té : 06 79 25 61 37

Email : [contact@afac-agroforesteries.fr](mailto:contact@afac-agroforesteries.fr)

Depuis 2015, l'Afac-Agroforesteries s'est fortement impliquée auprès des services du Ministère de l'Agriculture pour améliorer la prise en considération des haies dans la nouvelle PAC 2015-2020 (critères de définition de la BCAE7). L'enjeu majeur était de maintenir éligibles, dans le premier pilier de la PAC, les surfaces occupées par une haie. Une contribution rédigée par des membres de l'association a permis de donner des définitions simples : Qu'est-ce qu'une haie, quelle largeur, quel espace entre les arbres, les talus, les fossés, ...

Cette démarche s'est traduite par une prise en compte de nombreuses propositions de l'Afac-Agroforesteries, augurant, nous le souhaitons tous, une stabilisation et une gestion dynamique



<http://afac-agroforesteries.fr/les-journees-de-formations-techniques-de-lafac-agroforesteries/>

des linéaires de haies en France. Ce dossier aura montré la vigilance et les capacités du réseau Afac-Agroforesteries à se mobiliser sur des sujets liant technique et réglementation.

### Mise en place d'un dispositif d'agrément BCAE7 pour les adhérents

Dans le cadre de l'application de la BCAE7, le déplacement pour un meilleur emplacement environnemental de la haie doit être justifié par une prescription dispensée par un organisme reconnu dans l'arrêté BCAE du 24 avril 2015. Le Ministère de l'Agriculture a donc décidé de délivrer « l'habilitation BCAE7 », notamment aux structures spécialisées en agroforesteries et en particulier aux adhérents de l'Afac-Agroforesteries. En conséquence, l'Afac-Agroforesteries a choisi de mettre en place un dispositif d'agrément pour s'assurer de la bonne conduite des déplacements de haies par les membres de son réseau. Ce dispositif a été présenté et validé par Mr Brice Huet, au Cabinet du Ministre de l'Agriculture le 4 mai 2016.

L'association a donc lancé, le 4 juillet 2016, un appel à candidature pour obtenir cette habilitation, ouvert à tous les conseillers agroforestiers et aux techniciens bocage de France. 135 dossiers de candidature ont été examinés par 8 commissions de sélection.

# 103

**techniciens bocage  
ou conseillers agroforestiers**

ont reçu l'habilitation afin de pouvoir encadrer le déplacement d'une haie auprès d'agriculteurs qui souhaitent déposer une demande auprès de la DDTM. Cette liste a été transmise en janvier 2017 au Ministère de l'Agriculture, chargé de la transmettre aux DDTM concernées pour qu'elles figurent dans la liste des organismes habilités. Elle sera actualisée annuellement.

## Les journées de formations techniques de l'Afac-Agroforesteries

Le 1er décembre 2016, s'est tenue la journée annuelle de formation technique de l'Afac-Agroforesteries au Lycée Angers Le Fresne, sur la BCAE7 (« Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales » Fiche VII \_ Maintien des particularités topographiques, partie « le maintien des haies »). La matinée consacrée à l'approche politique a permis de faire le point sur la prise en considération des haies dans le 1er pilier de la PAC et plus largement dans les différents dispositifs réglementaires.




L'après-midi s'est déroulée sous forme d'ateliers de « mise en situation » pour l'accompagnement technique de l'agriculteur afin de garantir le rôle environnemental de la nouvelle haie dans le cadre de la BCAE7. Cela a permis d'identifier une partie des compétences du conseiller agroforestier dans les dispositifs réglementaires pour une plus grande prise en compte de l'arbre dans les territoires ruraux. Plus de 90 personnes ont participé à cette journée nationale !

### Accompagner les conseillers agroforestiers habilités

Au regard de cette participation massive et des attentes qui y ont été énoncées, l'Afac-Agroforesteries s'investira dans la construction d'un module de formation technique national destiné aux conseillers agroforestiers afin qu'ils puissent dispenser des prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie dans le cadre de la BCAE7. Plusieurs stages de formation, sur le terrain, vont être organisés en région courant 2017-2018.

## Modèle de fiche technique de prescription pour le déplacement de la haie BCAE7



**Modèle de fiche technique de prescription pour le déplacement de haie dans le cadre de la BCAE7**

Dossier suivi par : .....

**Type de demande d'intervention sur une haie**

*Cocher, au préalable de l'évaluation du projet, la case correspondant au motif d'intervention sur une haie demandée par l'agriculteur dans les quatre situations suivantes.*

- Projet de destruction totale ou partielle d'une haie \***
- Projet de déplacement d'une haie dans le cadre d'un transfert de parcelles entre deux exploitations**
- Projet de déplacement pour un meilleur emplacement environnemental de la haie**
- Projet de remplacement d'une haie (réimplantation d'une haie au même endroit)**

*Dans chacun de ces cas, l'agriculteur devra déposer une demande auprès de la DDTM en notifiant le motif d'intervention et la localisation de la haie concernée.*

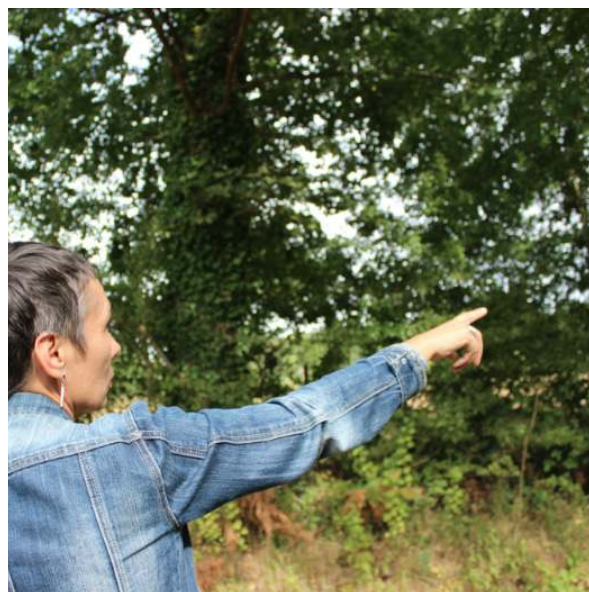
---

\* Par destruction, on entend suppression définitive, par exemple par arrachage, sans implantation d'une autre haie. Cette suppression est autorisée par la réglementation uniquement dans les cas listés ci-dessous.

- Création d'un nouveau chemin pour l'accès et l'exploitation d'une parcelle, dans la limite de 10 mètres de large ;
- Création ou agrandissement d'un bâtiment d'exploitation justifié par un permis de construire (joindre une copie du permis de construire) ;
- Défense de la forêt contre les incendies décidé par le Préfet ou titre des dispositions visées au titre III du code forestier (joindre une copie de la décision administrative) ;
- Gestion sanitaire de la haie décidée par le Préfet ou titre des dispositions visées au livre II du code rural et de la pêche maritime (joindre une copie de la décision administrative) ;
- Réhabilitation d'un fossé dans un objectif de rétablissement d'une circulation hydraulique (joindre une photo du fossé à réhabiliter et un plan des travaux hydrauliques projetés) ;
- Travaux déclarés d'utilité publique (indiquer quel est le projet faisant l'objet de la DUP) ;
- Opération d'aménagement foncier avec consultation du public, en lien avec des travaux déclarés d'utilité publique (joindre une copie de la prescription du conseil environnemental associé à l'opération).

1

L'Afac-Agroforesteries a réalisé un fiche-guide technique détaillant les prescriptions pour le déplacement de haie dans le cadre de la BCAE7 qui est remise au candidat ayant obtenu l'agrément pour orienter au maximum le type de conseil donné à l'agriculteur vers une prise en compte de toutes les dimensions de la haies (environnementale, replantation, ...).



<http://afac-agroforesteries.fr/les-journees-de-formations-techniques-de-lafac-agroforesteries/>

## Le Réseau Rural Agroforestier Français



Lancé depuis 2015 par l'Afaf et l'APCA, le projet Réseau Rural Agroforestier Français\* (RRAF) réunit un ensemble de partenaires nationaux et régionaux investis dans le développement de l'agroforesterie, pour la mise en œuvre d'un programme d'actions jusqu'à la mi-2018. L'Afac-Agroforesteries est partenaire national de ce projet.

Les objectifs principaux de ce réseau rural sont :

- Donner une identité forte à un réseau de conseillers agroforestiers
- Transmettre les informations et les projets du national au local et inversement
- Fédérer des acteurs autour du réseau rural
- Mobiliser des fonds en région (effet levier)

Après un appel à candidatures, treize relais régionaux ont été retenus pour représenter le réseau rural agroforestier français en région. Le RRAF prévoit qu'ils soient les interlocuteurs privilégiés des autorités de gestion et des RRR pour l'accompagnement de la mise en place du Pilier 2 sur les sujets touchant à l'agroforesterie, au bocage, et à ses valorisations. La première réunion de lancement s'est tenue en février 2016 et le COPIL en juin 2016.

Ce programme a permis de soutenir financièrement des actions menées par l'Afac-Agroforesteries dans le cadre du PDA (2.2, 3.2, 4.3).

## L'EURAF

En 2016, l'Afac-Agroforesteries, représentée par Xavier Devaux, a participé aux réunions du 1<sup>er</sup> semestre du comité exécutif (Executiv Committee). Il a également rédigé un article sur la construction du paysage bocager dans le Limousin pour la lettre d'information consacrée à l'actualité européenne (rubrique Feature Farm), paru en juin 2016. Enfin, le 3<sup>ème</sup> congrès international d'agroforesterie s'est tenu les 23 et 25 mai 2016 à Montpellier et a réuni près de 300 personnes de 26 pays différents.



## Le projet CASDAR Afac-Agroforesteries

L'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesterie (Afac-Agroforesteries) est un réseau d'opérateurs de terrain, d'associations, collectivités territoriales, d'équipes de recherche, d'organismes professionnels agricoles et environnementaux, de bureaux d'étude, engagées dans la préservation, la plantation et la gestion des arbres champêtres, des haies, du bocage et des systèmes agroforestiers sous toutes leurs formes. La diversité des structures et des acteurs regroupés au sein de l'Afac-Agroforesteries légitime sa connaissance plurielle de l'arbre des territoires ruraux. Notre réseau regroupe 90 conseillers agroforestiers qui disposent des compétences et des capacités d'animation à la fois agricole et environnementale autour de l'arbre. Cependant, cette expérience de terrain significative capitalisée depuis 30 ans, nécessite d'être mutualisée et valorisée à l'échelle nationale afin d'être diffusée sur les territoires.

Ainsi, l'Afac-Agroforesteries a décidé d'engager un travail pour rassembler l'ensemble de cette expertise de terrain. Ce projet veut donner la parole au terrain avant tout pour irriguer les principales orientations de travail qui prépareront le bocage du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Le dispositif CASDAR peut permettre de réaliser ce travail d'inventaire, de réflexion, de prospective, de mise en forme et de diffusion tout en incluant plusieurs partenaires au projet.

Ainsi, les 8-9 septembre 2016 à Puydarrieux, a été organisé un séminaire d'écriture pour commencer la réflexion. Quatre axes ont été définis et la construction du projet se prolongera sur l'année 2017.



**Valoriser 30 ans**  
d'expérience du réseau  
**Afac-Agroforesteries**



Séminaire d'écriture à Puydarrieux les 8-9 septembre 2016

## Le séminaire stratégique de l'Afac-Agroforesteries

Comme chaque année, pour commencer la nouvelle année, le séminaire annuel des administrateurs est organisé à Villarceaux, accueilli généreusement par le Centre d'Écodéveloppement de Villarceaux. 24 administrateurs, personnalités invitées et salariés y ont participé. Lors de ce séminaire annuel des administrateurs, la feuille de route de l'Afac-Agroforesteries a été définie jusqu'à 2018. Cinq grandes missions vont être menées simultanément : l'animation du réseau, le suivi et la mise en œuvre du plan national de développement de l'agroforesterie en étant pilote ou partenaire sur plusieurs actions, l'implication dans les politiques de l'arbres et assurer une veille réglementaire en lien avec les régions, le développement de la filière ligneuse « Végétal local » ainsi que l'apport à d'autres projets de développement et de recherche.

### Animer le réseau Afac-Agroforesteries :

- Organisation des prochaines Rencontres Nationales en juin 2018.
- Création d'un annuaire des conseillers agroforestiers.
- Organisation de deux journées techniques sur le thème du métier de conseiller agroforestier et de la BCAE7, à l'automne 2016.
- Création d'un catalogue de formation du réseau avec une saisie en ligne.

- Elaboration d'une feuille de route pour des structurations régionales des réseaux.
- Lancement plus tôt dans l'année (fin février) de l'appel à projets « Plantons 1 million d'arbres en France ».

### Politiques de l'arbre :

- Portage de la MAEC auprès de la commission européenne, de l'Euraf et du Ministère de l'agriculture.
- Mise en place d'un dispositif d'agrément pour le déplacement des haies dans le cadre de la BCAE7.
- Implication dans le projet réseau rural agroforestier.

### Végétal local :

- Animation d'une réflexion pour fédérer nationalement les récolteurs
- Actualisation des cahiers techniques
- Recherche de financement
- Formations pour les récolteurs
- Organisation de grandes rencontres des récolteurs de France

### Autres projets :

- Porte-parole des opérateurs du terrain auprès du RMT Agroforesteries
- Perspectives pour l'étude AESN

Il s'agira, pendant l'année, par des actions de communication (plaquette, site internet, lettre d'information, ...) de révéler et de faire valoir toutes ces dimensions constitutives de l'Afac-Agroforesteries.



<http://afac-agroforesteries.fr/le-seminaire-annuel-des-administrateurs/>

## Le site internet



En juillet 2016, le site internet - **afac-agroforesteries.fr** - a fait peau neuve. Le style du site est plus fluide, plus instinctif et attractif. Une réorganisation des pages en sous rubrique et l'actualisation régulière du contenu donne un large panorama des activités portées par l'Afac-Agroforesteries, ses partenaires et son réseau. La carte interactive des adhérents s'avère être une importante vitrine du réseau actualisée régulièrement. La capitalisation des ressources et publications ainsi que l'envoi régulier de lettres d'information a permis une augmentation significative du nombre de visiteurs. Voici quelques chiffres clés sur l'année 2016, révélateurs des activités qui intéressent le réseau.

Les visites en 2016 :

**14 155** visiteurs uniques

**35 861** pages vues (98 pages vues journalières)

Les visites en 2015 :

*10 006* visiteurs uniques

*28 604* pages vues (79 pages vues journalières)

Les pages les plus vues en 2016 :

Ressources : **1528** vues

Politiques de l'arbre champêtre : **1 379** vues

L'équipe : **1 200** vues

Végétal local : **1 150** vues

Les pages les plus vues en 2015 :

*Démarche nationale de certification « arbres et arbustes d'origine locale » : 2 683 vues*

*Plantons avec la Fondation Yves Rocher : 2 210 vues*

*Rapprochement Afac-Afaf : 884 vues*

*Documentations, ressources, annuaires de formations : 879 vues*

Ce site internet évoluera au cours de l'année 2017 pour mettre en avant les structures de conseil en agroforesteries agissant quotidiennement sur les territoires pour faire (re)connaître leur savoir-faire et les services qu'elles offrent.

## Les actualités

Depuis 2015, 188 articles ont été publiés. Le contenu des articles est souvent un relais des informations des membres du réseau. Cela permet de partager les actions intéressantes initiées sur les territoires et de révéler la vie d'un réseau national constitué de structures agissant sur le terrain. Une autre partie du contenu concerne les informations relatives aux actions-mêmes menées par l'Afac-Agroforesteries ainsi que les actualités nationales ou européennes sur les agroforesteries. L'ensemble des articles publiés dans le mois, servent ensuite à construire la lettre d'information mensuelle de l'Afac-Agroforesteries.

# 80 articles publiés en 2016

**Je m'abonne!**

**L'actualité du réseau**

Parution de l'ouvrage "Vers l'agroécologie, paroles de paysans"  
24 mars 2017

Exposition "Un jour, une haie" à Egriselles-le-Bocage  
20 mars 2017

Journée de formation "Gestion d'une haie bocagère"  
20 mars 2017

Article dans France Agricole - le bois de chauffage un complément de revenu pour l'agriculteur  
16 mars 2017

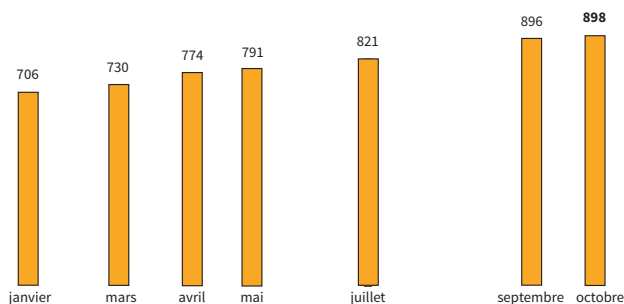
Save the date / 15-16 juin 2017  
13 mars 2017

## Les lettres d'information

En 2016, six lettres d'information ont été adressées aux abonnés. Sur des sujets réglementaires, événementiels, européens, filières, ... Elles sont le relais de l'actualité nationale sur la question de l'arbre hors-forêt dans les politiques et dans les territoires. Elle a aussi pour vocation d'informer sur l'actualité de la vie des structures de conseil en agroforesteries. Elle permet de suivre les avancées majeures des projets et programmes portés par l'Afac-Agroforesteries. Ces envois sont complétés par des communiqués



Nombre de destinataires par lettres d'information sur 2016



ciblés sur un sujet précis. Invitations aux différents temps de l'association (AG, séminaires, journées de formation, ...) ou appel à projets/candidatures peuvent ainsi être bien identifiés dans le flux de la lettre d'information et donnés presque en temps réel. Au total, se sont douze communiqués qui ont été envoyés en 2016.

Depuis 2015, le nombre de destinataires de la lettre d'information de l'Afac-Agroforesteries a considérablement augmenté: de 350 destinataires nous sommes passés à 900 destinataires.

Plusieurs facteurs expliquent cette hausse de destinataires :

- un nouveau format avec une mise en page plus dynamique et attrayante (avec moins de texte, mais liens cliquables vers l'intégralité de l'article sur le site). Une clarté des rubriques permet au lecteur d'aller directement à l'information recherchée et une plus grande diversité d'informations et de supports offre une formule de la lettre d'information plus efficace.
- l'accès à une inscription en ligne grâce au bouton « Abonnez-vous ».
- la fréquence de l'envoi des lettres d'information

## Exemple de la lettre d'information de février 2016

**Politiques de l'arbre**

**Appel d'offres**

**La vie du réseau**

**Ressources / publications**

**L'agenda du réseau**

○ Politiques de l'arbre

○ Appel d'offres

○ La vie du réseau

○ Ressources / Publication

○ L'agenda du réseau

## Les outils de communication

Les rapports, référentiels et notices édités par l'Afac-Agroforesteries



Le dépliant de l'association

### Le dépliant

Fin 2015, le tirage de 5 000 dépliants de présentation de l'association permet de donner un aperçu des sujets clés sur lesquels l'Afac-Agroforesteries est investie (la filière arbres et arbustes labellisés «Végétal local», l'implication dans la politique de l'arbre, les campagnes de plantation avec la Fondation Yves Rocher, ...). Il donne aussi les principales missions de l'association pour et avec son réseau :

- Fédérer les opérateurs à l'échelle nationale
- Soutenir les plantations et le bocage sur tous les territoires
- Etre force de proposition dans les politiques de l'arbre
- Innover dans les pratiques liées aux agroforesteries
- Former les professionnels de la haie

### Le diaporama

Désormais, pour présenter l'Afac-Agroforesteries à vos partenaires locaux il existe également un diaporama de présentation de l'association à télécharger directement sur le site.



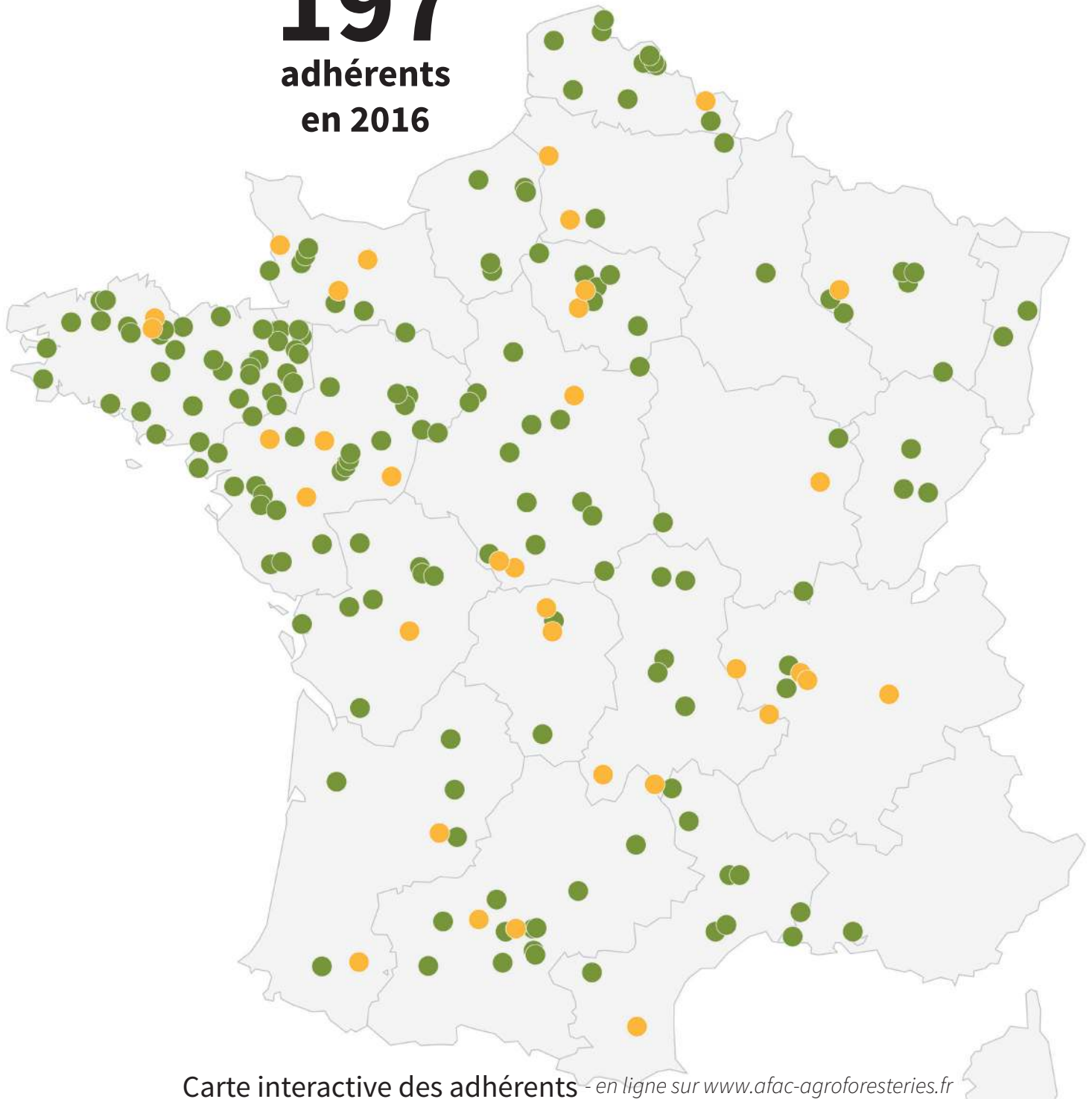
### Nouveau logo !

Dans l'article 1. des statuts votés lors de l'AG extraordinaire du 24 avril 2015, la dénomination de l'association est devenue : Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (**Afac-Agroforesteries**). Le logo a donc évolué également (téléchargeable sur <http://afac-agroforesteries.fr/depliant-et-logos/>)





**197**  
adhérents  
en 2016



●  
structures

●  
individuels

## Les adhérents de l'Afac-Agroforesteries

En 2016, le réseau Afac-Agroforesteries est implanté sur l'ensemble du territoire national, et fédère 160 structures et 37 adhérents individuels comme l'illustre la carte (implantation des 197 adhérents de l'Afac-Agroforesteries en 2016). Le nombre total d'adhérents a considérablement augmenté en 2016 et à pratiquement doublé depuis la création de l'association en 2010.

### Typologie des organismes adhérents

L'Afac-Agroforesteries fédère une grande diversité de structures – associations, collectivités territoriales, équipes de recherche, organismes professionnels agricoles et environnementaux, bureaux d'étude, opérateurs de terrain – engagées dans la préservation, la plantation et la gestion des arbres champêtres et des systèmes agroforestiers sous toutes leurs formes.

La pluralité des structures et des acteurs regroupés au sein de l'Afac-Agroforesteries fonde son approche systémique de l'arbre des territoires ruraux. Le nombre et la qualité de ses membres – parmi lesquels on compte les structures pionnières agissant pour l'arbre champêtre et la haie depuis la fin des années 1980 – assoit la représentativité du réseau Afac-Agroforesteries.



**21%**

Organisme «arbres champêtres, haies et agroforesteries»



**2%** Enseignement et recherche



**7%**

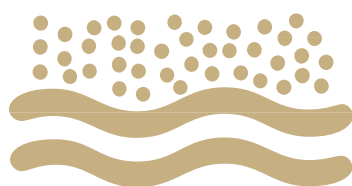
Organisme professionnel agricole



**6%** Entreprise et agriculteur



**17%** A titre personnel

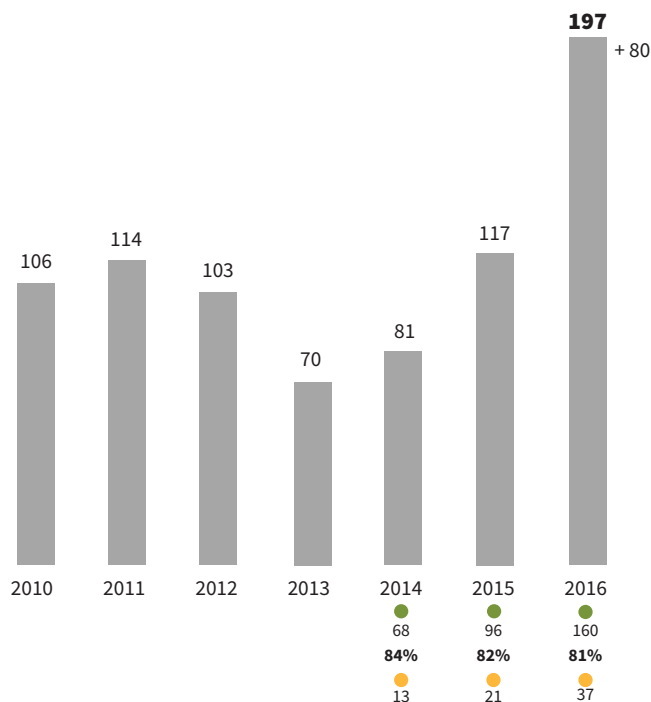


**32%** Structure environnementale



**15%** Collectivité territoriale

Répartition des types de structures



Évolution des adhésions à l'Afac-Agroforesteries depuis 2010

### Un réseau de conseillers agroforestiers

Le réseau Afac-Agroforesteries regroupe 90 conseillers agroforestiers qui, partout en France, ont choisi l'arbre champêtre afin de faciliter la transition agroécologique des systèmes productifs. Plus de vingt-cinq ans d'expérience sont ainsi capitalisés et mutualisés entre ces conseillers qui réunissent des compétences et des capacités d'animation à la fois agricoles et environnementales autour de l'arbre. Pour beaucoup d'entre eux, ces compétences sont confortées par une expérience de terrain significative. Les compétences réunies au sein de l'Afac-Agroforesteries permettent une approche multifonctionnelle de l'arbre champêtre et intégratrice des politiques sectorielles, qu'il s'agisse de politiques :

- **agroécologiques** (améliorer la productivité des parcelles, renforcer l'autonomie et l'économie des exploitations agricoles, fertiliser le sol, diminuer les traitements en favorisant les auxiliaires, favoriser les pollinisateurs),
- **économiques** (par la création de nouvelles filières telles le bois énergie),
- **environnementales** (limiter l'érosion des sols, préserver la qualité de l'eau et la biodiversité, atténuer le changement climatique),
- **territoriales, paysagères et culturelles** (améliorer l'attractivité et l'identité des exploitations agricoles comme des territoires...).

# L'organigramme de l'Afac-Agroforesteries

## Les administrateurs en 2016

L'association est administrée par un conseil composé d'un minimum de neuf membres et d'un maximum de vingt-et-un membres. Ces membres sont élus pour trois années par l'assemblée générale. Ils sont répartis en trois collèges :

1. Le premier collège est composé des structures dont l'objet premier est la prise en compte de la haie, de l'arbre hors forêt et de toutes les agroforesteries.
2. Le deuxième collège est composé des collectivités et des administrations de l'État, des organismes de l'agriculture et de la forêt, des associations dont la prise en compte de la haie et de l'arbre hors forêt n'est pas l'objet principal.
3. Le troisième collège est composé d'entreprises, des centres de recherche et des établissements d'enseignement et de toutes autres personnes adhérant à titre personnel.



AG du 7 juin 2016 à la FPH à Paris

## Le bureau en 2016

Les membres du bureau sont élus pour la durée de leur mandat d'administrateur. En 2016, le bureau compte 7 membres : La présidente, deux vices-présidents, le trésorier, le secrétaire et deux membres associés.

## L'équipe salariée

Sur l'année 2016, l'Afac-Agroforesteries a compté sur trois salariés dont un poste à plein-temps pour la coordination de l'association.

## Le bureau



Présidente

Prom'Haies en Nouvelle Aquitaine  
Françoise SIRE



Vice Président

Mission Bocage  
Yves GABORY



Vice Président

Philippe HIROU



Trésorier

SCIC Bois Bocage Energie  
Laurent NEVOUX



Secrétaire

Fédération Régionale des  
Chasseurs des Pays de la Loire  
Olivier CLEMENT



Membre du bureau

Mission Haies Avergne  
Sylvie MONIER



Membre du bureau

Pierre BALLAIRE

## L'équipe salariée



Secrétaire administrative

Marie-Hélène BERTHOUD



Coordinatrice

Paule POINTEREAU



Développement web

Thomas DROUET



## Composition du conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries - 2016

### Le premier collège

est composé des structures dont l'objet premier est la prise en compte de la haie, de l'arbre hors forêt et de toutes les agroforesteries.

- > **Misison Bocage** - Yves GABORY
- > **Prom'Haies Poitou-Charentes** - Françoise SIRE
- > **Mission Haie Auvergne - Union Régionale des forêts d'Auvergne** - Sylvie MONIER
- > **AFAHC Occitanie** - Nathalie HEWISON et Karine PELOSSE en suppléante
- > **Les Planteurs Volontaires du Nord-Pas de Calais** - Alan GUILLOU
- > **Haies Vives d'Alsace** - Jacques DETEMPLE et Floriane DUPRE en suppléante
- > **Delion SELVA** - Sébastien DELION

Nombre total d'administrateurs : 7/7

### Le deuxième collège

est composé des collectivités et des administrations de l'Etat, des organismes de l'agriculture et de la forêt, des associations dont la prise en compte de la haie et de l'arbre hors forêt n'est pas l'objet principal.

- > **Lannion Trégor Communauté** - Catherine MORET
- > **CAUE de la Creuse** - Marin BAUDIN
- > **La Fédération des Boisement de la Manche (FABM)** - Pascal LECAUDEY, représenté en permanence par Eddy CLERAN
- > **Fédération Nationale de la Chasse** - Willy SCHRAEN représenté en permanence par Olivier CLEMENT (Fédération Régionale des Chasseurs du Pays de la Loire)
- > **CREN Poitou-Charentes** - Patricia BUSSEROLLE représentée en permanence par Michel BOUTAUD
- > **Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire** - Dominique BORDEAU représenté en permanence par Philippe GUILLET (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
- > **Parc Naturel Régional de la Brenne** - Dany CHIAPERRO et Clémence LEGROS en suppléante

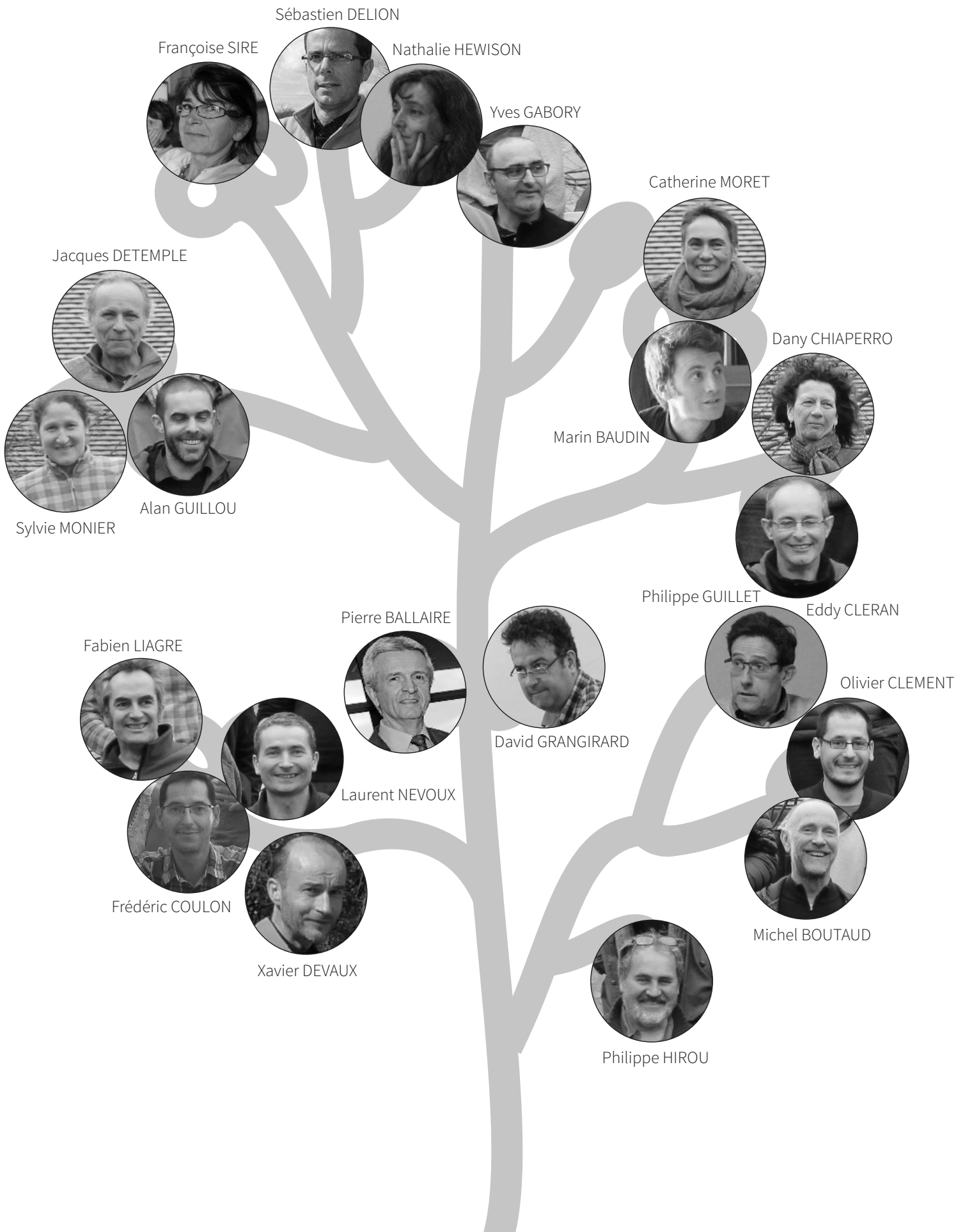
Nombre total d'administrateurs : 7/7

### Le troisième collège

est composé d'entreprises, des centres de recherche et des établissements d'enseignement et de toutes autres personnes adhérant à titre personnel.

- > **A titre individuel** - Xavier DEVAUX (Conseil général de la Creuse)
- > **A titre individuel** - David GRANGIRARD (Institut Polytechnique La Salle Beauvais)
- > **Agrooft** - Fabien LIAGRE
- > **SCIC Bois Bocage Energie** - Laurent NEVOUX
- > **Solagro - bureau d'étude associatif** - Frédéric COULON
- > **A titre individuel** - Philippe HIROU
- > **A titre individuel** - Pierre BALLAIRE

Nombre total d'administrateurs : 7/7





**Bravo à tous !**

